



Mairie de Leudeville

Rédactrice : V. CHEVOT

Leudeville le 17 avril 2023

COMPTE-RENDU COMITE DE GESTION DU 6 AVRIL 2023

ETAIENT PRESENTS :

Municipalité :

Monsieur LECOMTE, Maire
Madame CHEVOT, Adjointe au Maire
Madame TABEAU, Conseillère Municipale
Madame LECOT, Secrétaire Générale

Accueil de Loisirs :

Monsieur CHAUMONT, Directeur

Représentants des parents d'élèves Ecole Elémentaire :

Madame ARMAND
Madame ESCRIVA

Représentants des parents d'élèves Ecole Maternelle

Madame BARRE
Monsieur CHASSIN

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Activités de l'accueil de loisirs
- ✓ Organisation du carnaval
- ✓ Mini-séjour juillet 2023
- ✓ Logiciel d'inscriptions service périscolaire et vacances
- ✓ Changement règlements intérieurs
- ✓ Cantine
- ✓ Etude
- ✓ Questions des parents

1/ Activités de l'accueil de loisirs

Toutes les activités du mercredi et des vacances sont disponibles sur le site internet de la commune, onglet « accueil de loisirs ».

En ce moment l'équipe prépare les activités de l'été, les animateurs définissent le thème qui sera communiqué ultérieurement aux parents.

2/ Organisation du carnaval

Le 28 mars dernier Gérald Chaumont avait fait un mail aux parents pour les informer de l'organisation du carnaval et les solliciter pour assurer la sécurité, aider à la mise en place et apporter des gâteaux.

Seuls 5 parents ont répondu favorablement.

Nous constatons un désintérêt pour le travail réalisé par notre équipe d'animations. En 2018 et 2019 nous avons environ 20 parents qui s'étaient engagés à donner un peu de leur temps.

3/ Mini séjour juillet 2023

Un mini séjour est organisé du 17 au 21 juillet 2023 au Lac des Settons dans la Nièvre (58).

30 enfants du CE1 au CM2 pourront y participer sur inscription.

Les informations et les tarifs ont été transmis aux parents dans l'enveloppe navette distribuée début avril.

4/ Logiciel d'inscriptions au service périscolaire et cantine

C'était une demande forte des parents de pouvoir inscrire leurs enfants aux différents services par l'intermédiaire d'un portail dédié aux familles.

Ce logiciel sera mis en service à compter de la rentrée de septembre 2023. Nous sommes dans la phase d'installation, de formation et de paramétrage.

Les informations d'accès seront transmises avant l'été afin que les parents puissent inscrire leurs enfants aux différents services pour la rentrée.

Cela facilitera la gestion puisque chaque famille sera autonome pour les inscriptions et les annulations selon les nouveaux règlements mis en place.

Si certaines familles sont éloignées du numérique, elles seront aidées et/ou accompagnées par les services communaux.

5/ Changement règlements intérieurs

La municipalité a décidé lors du Conseil Municipal du 30 mars dernier de procéder à des changements portant sur les modalités d'annulation des services périscolaires et de la cantine. Tous les parents ont eu l'information par l'intermédiaire de l'enveloppe navette de début avril. Ces règlements intérieurs seront appliqués à partir de mai 2023.

Nous avons un règlement intérieur notamment pour les services de la cantine qui permettait aux parents d'annuler la veille avant 10h le repas du lendemain. Lors des différentes journées de grève, le prestataire nous demandait une confirmation du nombre de repas 48h ouvrées.

Les enseignants n'ayant pas à nous communiquer leurs intentions de grève, il ne nous était pas possible de connaître le nombre d'enfants qui ne seraient pas présents.

Dans tous les cas, les enfants qui n'étaient pas à l'école avaient la possibilité de venir prendre leur repas.

Les appels ou mails de certains parents en mairie ont été quelques fois agressifs. Individuellement il a été apporté une réponse expliquant que nous n'étions pas dans un contexte habituel pour le prestataire, que l'annulation de nombreux repas avait une incidence sur sa production.

Nous profitons de cette réunion pour rappeler que la commune a toujours mis en place un service d'accueil des enfants en cas d'absence d'un enseignant quel qu'en soit la raison, que les animateurs ont toujours répondu présents pour assurer ce service et qu'ils ont toujours été extrêmement dévoués pour accepter des changements quasi permanents de leurs emplois du temps, notamment durant la crise sanitaire.

La municipalité a fait le choix d'assurer un service GRATUIT aux parents mais qu'elle n'a pas l'obligation de le mettre en place.

6/ Cantine

La restauration s'effectue toujours sur 2 services, chaque midi il y a entre 45 et 50 enfants de maternelle et 70 à 18 enfants d'élémentaire.

Les représentants de parents de l'école maternelle ont visité la cantine sur le temps de restauration le 14 mars dernier.

Concernant le bruit, question qui revient fréquemment, les parents d'élèves ont assuré qu'il était convenable.

Il est quelquefois nécessaire d'appeler les enfants au calme et de séparer des groupes.

Questions des parents portant sur la cantine :

Questions des parents de l'école maternelle et réponses de la mairie :

Les porte-manteaux sont principalement installés en bout de table. Ce n'est pas fluide, les enfants ont dû mal à circuler au moment de se déshabiller puis au moment d'aller chercher les serviettes de table ; avec les élèves déjà assis pour manger il n'y a que très peu de place pour circuler. Au moment de remettre les manteaux, c'est également compliqué, les enfants n'arrivent pas bien à circuler.

L'ajout d'un SAS devant la porte d'entrée pourrait-il être étudié pour y installer les porte-manteaux ?

Il est normal qu'en période hivernale (manteaux, écharpes, ...) les enfants mettent plus de temps à retirer leurs vêtements et à s'habiller. Les enfants récupèrent leurs vêtements par petit groupe et cela se passe très bien. Chaque enfant a son porte-manteau sur lequel il y a sa serviette de table, les porte-manteaux sont disposés tout autour du réfectoire.

La construction d'un sas n'est pas envisageable.

Nous avons vu que le personnel de cantine apporte les chariots de nourriture mais ne participe pas au service des élèves. Étant donné le nombre d'élèves à servir est-il envisageable que le personnel de cuisine participe au service des élèves ?

Le personnel de cantine est constitué de Sandrine et Christine. Elles effectuent quotidiennement le service de 11h40 à 13h35. Elles mettent en place et servent le 1^{er} service, puis elles préparent les plats du 2^{ème} service pendant que les enfants déjeunent et retirent la vaisselle et les plats au fur et à mesure.

Elles sont toujours bienveillantes et apportent leur aide durant le déjeuner.

Avec l'obligation de compostage qui arrive, la mairie a-t-elle une solution pour gérer les déchets compostable de la cantine ?

Pour l'instant nous n'avons pas d'obligation, toutefois nous avons peu de déchets à mettre au composteur. Les crudités sont assaisonnées et nous ne pouvons pas mettre les restes de viandes. La nouvelle loi qui sera mise en place nous imposera un tri plus affiné des déchets qui seront mis dans des bacs. Des essais sont actuellement en vigueur dans quelques villes de l'Essonne. Il est toujours prévu une application de cette nouvelle réglementation au 01 janvier 2024. La cantine de Leudeville appliquera cette loi au même titre que les administrés.

Les plats étant livrés en barquette, sont-elles réutilisées par le prestataire afin de réduire les déchets ?

Pour 70 % elles sont biodégradables, le reste est lavé et sert aux écoles et à l'accueil pour les activités manuelles.

Dans le cadre de l'apprentissage de l'autonomie des élèves, la mairie peut-elle envisager de faire une communication aux parents pour expliquer la continuité pédagogique réalisée ?

Nous avons une continuité éducative qui s'applique sur ce temps de cantine.

Les règles de vie contenues dans le projet pédagogique s'appliquent quotidiennement. Ce document est à disposition des parents sur le site de la mairie.

Nous avons constaté que les animateurs étaient en bout de table, pourquoi ce choix ?

Il est plus pratique pour eux d'être assis en bout de table, d'une part pour se lever et d'autre part pour avoir une vue d'ensemble de la table.

Nous avons constaté que le pain est servi à table avant les plats. Les enfants se précipitent sur le pain et ne mangent pas forcément l'entrée.

Par expérience, quel que soit le moment où le pain est mis à table, les enfants le mangent.

Les animateurs freinent les enfants mais il est difficile de leur refuser.

Quelle est la boulangerie qui livre le pain ?

La boulangerie de Saint-Vrain.

7/ Etude :

Nous rappelons que l'étude est surveillée et non dirigée.

Chaque soir, entre 30 et 40 enfants fréquentent l'étude.

Peu de travail est demandé par les enseignants donc les enfants ayant terminé leurs leçons se voient proposer des jeux de sociétés.

Un parent a fait part de son insatisfaction des leçons non faites, nous lui proposons de prendre rendez-vous avec Gérald Chaumont afin qu'il puisse y apporter une attention particulière. Il est préférable de ne pas attendre un comité de gestion pour faire part de dysfonctionnements.

8/ Questions des parents :

Les questions des parents concernant principalement la cantine, elles ont été insérées dans la rubrique « cantine ».